

TVA

La liste des compagnies aériennes exonérées de TVA a été actualisée. Y figurent Air Caraïbes, Air France, Corsair Fly. Par ailleurs, la composition et l'impression de bulletin de vote, profession de foi, circulaire, journal de campagne et programme électoral voient leur taux de TVA modifiée. Elle sera de 5,5% jusqu'au 31 mars 2012, puis de 7% à partir du 1er avril 2012.

APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage actuellement de 52% sera progressivement relevée : en 2012, elle passera à 53%, à 55% en 2013, puis 57% en 2014 pour atteindre 59% en 2015.

SUPPRESSION

L'abattement d'un tiers sur les résultats d'exploitations situés dans les DOM pratiqué dans le cadre de l'impôt sur les sociétés (IS) a été supprimé. Désormais, les sociétés soumises à l'IS seront imposées au taux de droit commun. Les déficits subis dans ces exploitations étant pris en compte, les plus-values à long terme seront donc soumises au taux réduit pour leur montant total.

FRAUDE

Afin de lutter contre la fraude à l'évasion fiscale internationale, le délai de 10 ans pour la reprise de l'administration en cas d'avoirs non déclarés détenus à l'étranger s'applique désormais quel que soit le pays dans lequel sont détenus les participations dans certaines entités étrangères, les comptes bancaires ou les contrats d'assurance-vie.

EXONERATION

Une société productrice d'électricité photovoltaïque peut bénéficier du régime d'exonération "entreprises nouvelles" même si elle a signé un contrat de vente exclusive avec EDF. En effet, ce contrat ne permet pas de considérer que la société s'inscrit dans le cadre de l'extension de l'activité préexistante d'EDF.

Organisation patronale

Le Medef Martinique fait sa mue

L'organisation patronale va à la rencontre des syndicats et veut travailler avec tous pour construire une stratégie efficace.

"Comme je l'avais annoncé au moment de ma prise de présidence du Medef Martinique, je suis allé à la rencontre de tous les syndicats de salariés. Excepté la CGTM-FSM tendance Joachim-Arnaud, tous ont répondu à nos invitations à la Maison des Syndicats", déclare Philippe Jock, qui dirige cette organisation patronale depuis septembre dernier. De part et d'autres, les échanges ont été jugés ouverts, francs, directs et courtois.

Des points de convergence ont été définis, tels la formation des jeunes et la nécessité de développer l'apprentissage : *"Sur ce dernier point, nous avons fait observer à nos partenaires sociaux que l'un des freins à son développement est leur refus jusqu'alors qu'une entreprise ayant licencié durant l'année précédente puisse embaucher des apprentis, ou encore, leur volonté de transformer les taches confiées aux stagiaires en contrats à plein temps."* Des positions de principe qui devraient s'infléchir dans les mois à venir. *"Nous menons parallèlement une enquête*



Philippe Jock, Medef Martinique

auprès de nos adhérents pour resenser toutes les possibilités d'emploi."

Autre point de convergence : la nécessité de relancer la négociation de branche. Plusieurs rencontres sont programmées sur ce sujet avec l'audition de la direction du travail.

Le Medef Martinique s'attache en outre à développer l'esprit d'entreprise auprès des politiques : *"Nous militons pour la mise en place d'une task-force réunissant la Région, l'Etat, les socio-professionnels capable de collecter les informations, de bâtir une argumentation susceptible d'infléchir les positions européennes",* explique-t-il. ■

F. R

LE MEDEF MARTINIQUE RECRUTE UN RESPONSABLE DES ETUDES ET DE LA COMMUNICATION

Le Medef Martinique veut devenir une force de proposition et ne plus être tributaire des données chiffrées venant uniquement de l'extérieur. Il vient donc de recruter Agnès Montlouis-Félicité, ancienne journaliste à Antilles Télévision, et experte auprès d'organismes tels l'Unesco, la Commission européenne, la Caisse des Dépôts, pour la fourniture de statistiques et études sur des programmes menés par ces instances. Sa première action au Medef sera d'effectuer un sondage sur les attentes des adhérents.

PAS DE RÉVISION DES MARGES DE GROS ET FRAIS D'ENFUTAGE AUX ANTILLES-GUYANE

Les adhérents du groupement professionnel de l'industrie du pétrole (GPP) des Antilles et de la Guyane française ne décolèrent pas. Lors de la dernière réunion de l'Observatoire des prix et des revenus qui s'est tenue en Martinique, il a été décidé de différer à l'issue du dépôt des comptes clôturant l'exercice 2011 l'examen de la demande de révision des marges de gros et des frais d'enfutage qui, selon les professionnels, n'ont pas été révisé depuis 2008 après une augmentation précédente de 4,52% intervenue en 2003. Le GPP trouve en outre qu'il y a rupture d'égalité puisque d'un côté, l'administration relève les prix des transports d'hydrocarbures, prix qui relèvent du régime de la liberté des prix, alors qu'elle ignore les demandes des sociétés dont les marges sont réglementées. Ce différent risque de se régler devant les tribunaux. En effet, la prise en compte des charges de traitement étant garantie par les textes, si une hausse n'intervient pas à la pompe, les professionnels peuvent entamer une action contentieuse contre l'Etat, action qu'ils sont alors certains de gagner. C'est alors l'ensemble des contribuables qui paiera.